



C'est décidé, je rejoins le SNUipp !

Ben, pourquoi pas...!!! Râler tout seul dans son coin, ça peut fatiguer et devenir lassant. A plusieurs, c'est plus encourageant. A plusieurs et organisés, ça peut devenir efficace. **Très nombreux et organisés, c'est très efficace.** Pour la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, pour le Service public d'éducation. Pour un SNUipp majoritaire, unitaire, combatif et démocratique.

Le SNUipp, grâce au vote de la profession, est le premier syndicat dans les écoles. C'est le nombre de ses adhérents qui fait sa force. **Nos cotisations sont le seul financement des actions, du fonctionnement du SNUipp 31 et, donc, le garant de son indépendance !**

BULLETIN D'ADHÉSION 2010-2011 BULLETIN DE RÉADHÉSION

à retourner au SNUipp - 3, chemin du Pigeonnier de la Cèpière - Bât. C - 31100 TOULOUSE

Nom d'usage : Prénom : Nom :

Date de naissance : Téléphone : Mail :

Adresse personnelle :

Établissement d'exercice (nom, type, commune) :

Corps (2) : Instit Prof d'école PEGC Retraité Assistant d'éducation AVS..... à (1) Titre Pro - Titre Définitif

Date sortie IUFM : Temps partiel (2) : oui non Pourcentage (2) : 50% 62,5% 75%

Échelon : Fonction (adjoint, directeur, ZIL...) :

Montant de la cotisation : Mode de paiement (2) :

(1) entourer la bonne mention un chèque : CCP - autre :

(2) Cocher paiement fractionné (3 chèques).....

(3) Joindre un RIB et remplir une autorisation et une demande de prélèvement (prélèvements de novembre à juillet) prélèvement automatique (2) (3) 2 fois 3 fois 5 fois

Nous contacter pour toute autre modalité de règlement
Je me syndique au SNUipp/FSU 31, enfin de contribuer à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels, actifs et retraités, au développement du Service public d'Éducation, au maintien de l'unité de la profession.
Je demande au SNUipp 31 de me communiquer les Informations professionnelles et de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements automatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6.01.1978. Cette autorisation est révoquable par moi-même et par écrit dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNUipp 31.

Si j'opte pour le prélèvement automatique, je suis informé(e) que je recevrai au début de chaque année scolaire un courrier du SNUipp m'informant que mon prélèvement automatique sera reconduit en l'absence d'avis contraire ou de réponse de ma part dans un délai de quinze jours.

Date : Signature

Montant des cotisations 2010 / 2011

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint				115 €	118 €	120 €	123 €	129 €	136 €	144 €	159 €
Prof école adjoint			122 €	129 €	136 €	145 €	153 €	165 €	176 €	190 €	204 €
Prof école h. classe	153 €	174 €	185 €	198 €	215 €	229 €	241 €				

Direction	2 à 4 cl: +5 €	5 à 9 cl : +9 €	10 cl et plus : +12 €
	SEGPA : +15 €		EREA: +35 €

Retraité	Moins de 686 € : 74 €	de 686€ à 914 € : 78 €	De 914€ à 1143€ : 90 €
	de 1143€ à 1372€ : 107 €	de 1372€ à 1700 : 124 €	Plus de 1700 : 130 €

Temps partiel	proportionnel au temps partiel (cotisation x taux) mini-mum 75 €	Disponibilité parentale	Congé parental 75 €
Congé formation	85% de la cotisation	Si vous êtes imposable, la cotisation syndicale ouvre droit à une déduction fiscale de 66 % . Pour une cotisation de 150 € vous bénéficiez d'une déduction de 99 €	
IMF	auprès IEN : + 12 € IUFM : + 8 €		
ASH spécialisé	+ 8 €		
Stagiaires	120€		
Assist. Educ - AVS	31 €		



SNUipp-FSU Haute-Garonne

Ecole & syndicat



flash 31
Le site du SNUipp 31: <http://31.snuipp.fr>

Dans ce journal : infos administratives double page à afficher

N° 7
14 Janvier 2011

Dispensé de timbrage

TOULOUSE CTC



PRESSE

DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

Déposé le 13/01/2011



EDITO Ensemble, plus forts !

La mobilisation sur les retraites et le soutien massif de l'opinion publique ont montré que ce gouvernement ne fait des cadeaux qu'aux plus riches et veut toujours faire payer les salariés. Avec la FSU, les enseignants ont affiché leur détermination et leur capacité à se mobiliser largement pour proposer un projet socialement juste.

Malgré la promulgation de la loi, cette réforme des retraites reste injuste et inefficace. Nous demandons son abrogation.

C'est maintenant la suite qui s'annonce, pour défendre l'école publique, avec un budget ayant pour objectif principal de supprimer des postes plutôt que de faire réussir tous les élèves.

Ne nous y trompons pas, c'est bien de la même logique dont il s'agit : réduire les services publics et les éléments de justice sociale.

Alors, le 22 dans la rue pour défendre une école publique laïque de qualité pour faire réussir tous les élèves.

Dès à présent rejoignez le SNUipp FSU 31, pour un syndicalisme unitaire, massif, majoritaire et combatif.

CE JOURNAL VOUS EST ENVOYÉ GRACE AUX COTISATIONS DE NOS ADHÉRENTS.

A l'école, on admet les différences, pas les inégalités.



Pour l'école, on ne doit pas se priver.

Syndicat National des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC www.snuipp.fr

Une bonne adresse : <http://31.snuipp.fr>
Parce qu'un-e salarié-e- averti-e- en vaut deux

Nos publications
Des infos administratives salaires, promos, mouvement, retraite ..
Des informations pour les néo-titulaires (formation et début de carrière)
Des documents sur les dossiers d'actualité (retraites, école etc.)
Les rendez-vous militants
Et beaucoup d'autres choses encore !

SOMMAIRE

Page 2 : l'équipe du Snu, droits et libertés
Page 3 : Retraite, Budget
Page 4 et 5: Traitements et indemnités, Actes administratifs, promos
Page 6 : où va l'école ? Propositions FSU, halte à la surcharge,
Page 7 : EVS, RASED, formation
Page 8 : Bulletin d'adhésion

SNUipp-FSU 31 - 3 ch du Pigeonnier de la Cèpière, Bât C - 31100 TOULOUSE - Tél : 05.61.43.60.62 - Fax : 05.61.43.60.69 - Email : snu31@snuipp.fr
Ce journal vous est envoyé grâce au fichier informatique du SNUipp 31. Conformément à la loi du 06/01/1978, vous pouvez avoir accès ou faire effacer les informations vous concernant en vous adressant au SNUipp 31

Direc. Pub. Ph. SEVERAC
CEPP - 102145
ISSN: 1241-0257 V° 60-
Imprimé par nos soins -
Prix : 0,40 € BI-mensuel

Les membres du Bureau Départemental du SNUipp FSU 31

Des collègues qui ont fait le choix de donner de leur temps pour le collectif, pour l'école publique, pour une société plus juste

Vos délégués du personnel

Commission Administrative Paritaire

Départementale :

Esméralda PANADERO
Christian BELINGUIER
Michèle SAVE
Laurent CADREILS
Christine JOUAULT
Frédéric LEJEUNE
Anne Marie ESPINASSE
Robert MARINE
Alexia SEGUIN
Pascal DELMAS
Martine ABADIA
Patrice SOULIE

Comité Technique Paritaire Départemental :

Christian BELINGUIER
Laurent CADREILS
Frédéric LEJEUNE
Michèle SAVE
Agnès HENNION
Jean-Philippe GADIER

Commission Hygiène et Sécurité :

Laurent CADREILS
Jean Philippe GADIER
Esméralda PANADERO

Comité Départemental d'Actions Sociales :

Esméralda PANADERO
Annie SEMPE
Robert MARINE



Christian Bélinguière
Dossiers Personnels,
IUFM, Début de carrière,
CAPD, CTPD, CDEN,
Précaires



Esméralda Panadéro
Trésorerie, CAPD, CDEN,
Carrière, retraite



Laurent Cadreils
Dossiers Personnels,
CAPD, CTPD, CDEN,
CHS, Publications



Jean Philippe Gadier
ZEP,
Précaires,
Secteurs SNUipp



Michèle Save
Rural, CHSA
Comminges, CDEN



Christine Jouault
Éducatif,
Droits et
libertés



Patrice Soulié
Administratif juridique,
direction d'école, mairies
laïcité



Françoise Zamuner
RESF, Éducatif



Frédéric Lejeune
Maternelle,
CTPD, CDEN



Agnès HENNION
ZEP,
Maternelle
Direction



Robert Marine
Site, informatique, IUFM,
début de carrière, CAPD



Marie-Pierre Lavigne
Éducatif, Droits
et Liberté



Christian Navarro
Lien avec le national



Véronique Kontowicz
RASED, ASH



Fanny Giraud
Heraud
EVS-AVS



Caroline GRISOLIA
Préparation CTP,
secteurs SNUipp

Droits et Libertés :

Ficher, trier, expulser... Trois verbes à l'image de la politique gouvernementale actuelle, qui stigmatisent et qui excluent les plus faibles et les plus précaires, qui vont à l'encontre de la société que nous voulons, pour laquelle nous nous battons ensemble et avec la FSU. Ce gouvernement s'attaque aux étrangers en créant des français de seconde zone pouvant être déchu de leur nationalité, en limitant l'accès aux soins, le droit d'asile, en augmentant les temps de rétention...

Loi Besson : Assez du racisme d'état

Cette 4ème loi en 7 ans durcit encore les conditions d'accueil et de vie des étrangers. La loi «Besson», au moyen de retouches de la réglementation actuelle assume sans complexe sa volonté de s'attaquer à un droit et s'apprête à priver les étrangers du droit à ce qu'une mesure ne respectant pas la légalité soit annulée.

Ainsi, le projet de loi invente divers moyens d'évitement du pouvoir du juge des libertés et de la détention. La création d'une «interdiction de retour», l'IRTF pour une durée de 2 ou 5 ans pourra être prise en même temps qu'une Obligation à Quitter le Territoire Français, mesure déjà en vigueur en droit français. Enfin, le délit de solidarité existe toujours.

Base élèves et les autres fichiers

Le SNUipp est impliqué dans les actions de défense des libertés publiques et individuelles. Concernant Base élèves, l'action du SNUipp et d'autres organisations (FCPE, Ligue de l'enseignement, Ligue des droits de l'Homme, collectifs locaux, CNRBE...) ainsi que la mobilisation ont débouché sur le retrait des champs les plus litigieux.

Les critiques formulées par le comité de l'ONU pour les droits de l'enfant, les plaintes déposées par de nombreux parents, les recours auprès du Conseil d'État, les mobilisations des organisations et collectifs confirment la légitimité de la demande du SNUipp de l'arrêt de ce dispositif, l'effacement des données, la mise à disposition d'un outil de gestion décentralisé, l'interdiction de toute interconnexion. Le SNUipp demande la levée de toutes les sanctions.

AVS EVS : personnels méprisés, missions menacées

Depuis juin 2010 et la décision du gouvernement de supprimer un tiers des contrats aidés, la situation des personnels d'aide administrative et AVS, anciennement sous contrats CAV ou CAE, et devant passer au CUI, est très difficile. Le mépris institutionnel dont sont victimes les personnels est inacceptable. Leur précarisation sans cesse accentuée a des répercussions sur les missions, la fragilisation des dispositifs.

Pour les personnels, les suspensions ou non renouvellements de contrats, la dégradation sans précédent des conditions de renouvellement, avec le passage obligé de 26 à 20h, impliquant une baisse de 190 € de salaire, et du chômage par la suite, sont encore aggravés par un traitement au cas par cas, le manque d'informations fiables et les annonces tardives. Côté dispositifs, le passage, avec le CUI, de tous les contrats à 6 mois rend impossible un fonctionnement correct dans les écoles : menace de non renouvellement, rotation accélérée des recrutements, ruptures de suivis et difficultés de recrutements pour les AVS, se conjuguent pour fragiliser les dispositifs. Pour ce qui est de l'aide administrative, le ministère a annoncé la couleur : les emplois ne seront pas maintenus.

Le SNUipp a dès le départ dénoncé et appelé à refuser l'extrême précarité du cadre proposé pour assurer des missions que nous savons pérennes et importantes pour les écoles.

Nous avons engagé la mobilisation pour défendre les personnels face à la situation scandaleuse qui leur est faite. Nous l'avons fait avec une volonté de rassemblement. Nous continuerons à exiger que les missions d'accompagnement du handicap et d'aide administrative soient assurées par des personnels formés disposant d'un vrai statut, d'un vrai salaire. **En janvier une nouvelle action unitaire nationale aura lieu en ce sens.**

RASED une dégradation inacceptable

Depuis la remise en cause de l'existence des RASED par le ministre Darcos en 2008, dans un contexte de suppression massive de postes, la situation des aides spécialisées sur le département n'a cessé de se dégrader. Une enquête réalisée l'an dernier par le SNUIPP, sur un échantillon de secteurs significatifs (urbain, périurbain, rural), faisait apparaître une couverture des écoles de 60% par un réseau complet avec de grandes disparités (écoles et élèves).

L'état des lieux réalisé ce dernier trimestre 2010*, sur l'ensemble des circonscriptions, fait apparaître une situation fortement dégradée. La couverture effective des écoles par un dispositif RASED complet n'est plus que de 42,3 %. Les disparités constatées en mars 2010 ont évolué vers une homogénéisation de la pénurie, principalement sur la première et deuxième couronne (85,7% et 62,9% de réseaux incomplets). Dans le rural, la lente dégradation se poursuit, 44,4% de réseaux « complets », dans l'impossibilité de prendre en compte la dispersion géographique. Sur Toulouse, le redécoupage administratif a permis de redéployer les moyens des RAR vers les secteurs périphériques particulièrement touchés par les fermetures de poste. Ce constat est accompagné de l'arrêt des départs en formation pour les enseignants E et G.

A l'évidence, le nombre des élèves les plus en difficulté et privés d'aide spécialisée, intéresse moins l'administration que le ratio de fonctionnaires non remplacés.

Le SNUipp propose aux autres organisations une journée d'action RASED mi janvier.

*Le détail de cet état des lieux sera disponible sur le site du SNUIPP.

Formation des enseignants : un enjeu majeur !

La suppression d'une formation professionnelle initiale digne de ce nom est un élément majeur des réformes destructrices pour l'École. Le dispositif mis en place depuis la rentrée, fait de bric et de broc, est totalement dépendant de la bonne volonté et des moyens des rectorats et des IA. En cela, la réforme constitue une rupture importante d'égalité de traitement et une atteinte à l'unité du service public sur les territoires.

En Haute-Garonne, la période sept.- nov. a pu être aménagée, afin que les stagiaires ne soient pas en responsabilité dès le premier jour. L'accompagnement a pu se faire un peu mieux grâce à des maîtres formateurs en nombre suffisant. La présence de collègues « en surnombre » a joué pour mettre en place ce dispositif. Mais les difficultés ont été nombreuses. De plus, selon les départements, les choses se sont passées très différemment. Dans certains, les PEMF étaient en nombre insuffisant, il n'y avait pas de surnombres et il y a eu des difficultés pour trouver des maîtres d'accueil. L'an prochain, la situation sera bien différente dans notre département avec la fin des surnombres. Au delà de cela, les conditions sur le terrain ne correspondent pas à ce qu'on peut attendre d'une vraie formation. Les stagiaires sont le « nez dans le guidon », courant entre la préparation de classe, les éléments de formation, la recherche d'auto formation et la pression de leur évaluation. Il est impossible dans ce cadre de prendre le recul nécessaire pour dégager des priorités, formuler clairement des besoins, assumer correctement les divers enjeux en présence.

Le SNUipp a réalisé au plan national une enquête auprès de 1000 stagiaires faisant apparaître toutes ces difficultés (voir site) et formulé 5 propositions pour améliorer la formation initiale. Il continue à agir également pour exiger les moyens d'une formation continue à la hauteur des besoins. Localement, nous avons rencontré les stagiaires en septembre, **nous proposerons une nouvelle rencontre en janvier, pour faire le point sur les besoins et les interpellations nécessaires de l'administration.**



Où va l'école ?

Une politique délibérée d'affaiblissement du service public d'éducation

Depuis quelques années l'école est soumise à de graves remises en cause. Le gouvernement lui fait lourdement payer son tribut au non renouvellement d'un fonctionnaire sur deux, il ne lui permet plus de scolariser les 2ans, il lui fait perdre d'importants moyens de prise en charge de la difficulté scolaire (RASED), il remet en cause la formation professionnelle des enseignants, il diminue le temps de classe, le faisant passer de 936 à 864 heures annuelles... et favorise l'enseignement privé...

Des réformes qui nuisent au service public en prétendant l'améliorer

Dans le même temps, le gouvernement dramatise les difficultés de l'école pour convaincre l'opinion publique d'adhérer à ses réformes. Face aux difficultés des écoles dans certains quartiers, il remet en cause la carte scolaire pour duper les parents en laissant croire à des droits individuels. Il revoit à la baisse les exigences pour tous avec le socle commun. Il fait mine de s'occuper des élèves en difficulté avec l'Aide Personnalisée et les dispositifs d'accompagnement scolaire (stage de remise à niveau, accompagnement éducatif...). Ces mêmes dispositifs, qui n'ont fait l'objet d'aucune évaluation, relèvent d'une pédagogie de la compensation qui s'est soldée aux États Unis par une absence de réduction des écarts de réussite. Implicitement, ces dispositifs,

(l'Aide Personnalisée en particulier), nient que la classe est le lieu privilégié des apprentissages.

Un autoritarisme croissant à l'encontre des personnels vers une remise en cause des statuts

Ce mouvement s'accompagne d'un nouveau discours entrepreneurial. On brandit l'«efficacité scolaire». Mais pas question de parler de moyens. Il faut faire dans le «qualitatif». Il faut avoir «des objectifs à atteindre», «des actions à évaluer», il faut «produire du projet».

Et pour cela il faut que les enseignants soient surveillés, évalués, qu'ils rendent des comptes individuellement (un entretien individuel est prévu pour voir si les «objectifs» ont été atteints). Ils remplissent des tableaux pour rendre compte des heures (108 h) ! Pas étonnant dans ce contexte que les rapports hiérarchiques se renforcent. Le ministère a revu les missions des IEN en insistant sur le management (2009). Mais, le gouvernement veut aller plus loin : un vrai chef d'établissement, un par école, voilà qui ferait bien sentir le changement ! C'est le projet du député UMP Reiss. Des expériences sont lancées comme dans les 500 établissements CLAIR dans lesquels le principal recrute directement les enseignants sur entretien !

Le paysage final est une école à moindre coût, parcellisée, avec une mission de sélection sociale et des personnels fragilisés.

Halte à la surcharge ! La priorité, c'est la classe...

L'accumulation croissante de responsabilités sur les collègues rend de plus en plus impraticable l'exercice du métier dans sa dimension essentielle : l'enseignement auprès des élèves.

Stop

- aux tonnes de paperasses présentées comme des outils mais qui sont le plus souvent des outils d'autoritarisme
- à la culture du résultat, au management et à la transposition de la culture de l'entreprise « objectifs/ témoins/résultats.

- à l'évaluationnisme aigüe qui nous pousserait à passer plus de temps à évaluer qu'à permettre aux élèves d'apprendre
- à l'augmentation constante des tâches,

trop souvent dues aux suppressions de postes (non remplacements en cas d'absence, suppression des postes RASED, AED, secrétaires de circonscription, AVS/ EVS, etc.)

Car nous avons besoin :

- de temps de concertation hebdomadaires et institutionnalisés (24+3 vers 18+3) en différenciant temps élève et temps maître,
- d'une réelle liberté pédagogique,
- d'une vraie prise en compte des besoins de l'enfant,
- d'une meilleure aide aux élèves en difficulté,
- d'une formation de qualité,
- de « plus de maîtres que de classes »

Nous proposons à toutes et tous des réunions de secteurs, des réunions d'informations syndicales pour construire ensemble une mobilisation unitaire.



Les vingt propositions de la FSU pour l'école

La FSU a présenté 20 propositions pour l'école afin de contribuer au débat.

L'école actuelle est une école à deux vitesses façonnée par des réformes qui accentuent le tri social. Pour la FSU, il s'agit de se recentrer sur la classe car le gouvernement crée beaucoup de dispositifs souvent à la périphérie de l'école. La capacité d'initiative des équipes doit se situer dans un cadre national et ne pas ouvrir la voie à une

déréglementation du service public.

Pour nous cela passe entre autre par ...décloisonnement des disciplines, travail en équipe, dédoublement, temps de concertation entre les enseignants et avec les partenaires de l'école, pédagogie par projet, accès à la recherche, un suivi individuel des élèves en difficulté, en rouvrant tous les postes de RASED dans le 1^{er} degré, en rendant effectif le fonctionnement d'équipes pluridisciplinaire dans le secondaire.

La FSU propose aussi d'assurer la scolarisation dès 2 ans, de revenir à une carte scolaire repensée, de revoir la formation des enseignants, de relancer l'éducation prioritaire, de créer de nouveaux métiers statutaires –auxiliaires de vie scolaire – aide administrative - et de mettre fin à la politique dogmatique du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant en retraite.

Vous trouverez les 20 propositions de la FSU sur le site du SNUipp FSU 31 (<http://31.snuipp.fr/spip.php?article621>)

Retraites : Une loi désastreuse

La double peine de la décote s'amplifie

Le report de la borne d'âge annulant la décote de 65 à 67 ans est extrêmement pénalisant pour les carrières incomplètes. La loi Fillon de 2003 a introduit une double peine pour les fonctionnaires n'ayant pas cotisé le nombre de trimestres requis, la décote. S'il manque des trimestres de cotisation, le montant de la pension baisse, car elle est calculée en fonction de la durée cotisée.

Une journée de salaire en moins par mois dès 2020

La hausse du taux de «retenue pour pension» des fonctionnaires de 7,85% à 10,55% diminuera en moyenne le salaire de tous les enseignants de 65 euros par mois d'ici 2020. Le gel des salaires décidé en juillet amplifie cette perte de pouvoir d'achat de l'ensemble des fonctionnaires.

D'autres solutions existent ! Un autre partage des richesses permettrait de financer les retraites

Selon les hypothèses du conseil d'orientation des retraites, le PIB aura doublé d'ici 2050, passant de 2000 à 4000 milliards. En 2010 les retraites représentent 13% du PIB, soit environ 260 milliards d'euros, la part de richesses restantes se monte donc à 1740 milliards. En 2050, en portant la part des retraites à 18% du PIB pour augmenter leurs montants et revenir sur les régressions précédentes, la richesse consacrée au financement des retraites représenterait ainsi 720 milliards d'euros, il resterait tout de même 3280 milliards de richesse restante. Aucune raison ne s'oppose donc à des prélèvements lents et progressifs sur la richesse produite, tout à fait assimilable par l'économie.

Depuis 1980, la répartition de la valeur ajoutée, c'est à dire la richesse créée, a évolué au détriment des salariés. La part des salaires nets + cotisations sociales était de 73,9% en 1980 contre 65,1% en 2008. Cette répartition s'est déportée vers les profits (dividendes + 5,3, profit +3,5). Imposer cette répartition en faveur des salariés permettrait une augmentation des cotisations sociales nécessaire au financement des retraites.

Femmes et retraites encore plus d'inégalités !

En 2003 le passage de 37 annuités et demie à 40 a déjà obligé les femmes à accepter une pension plus faible ou à retarder l'âge de départ à la retraite. Avec la loi actuelle qui repousse l'âge de départ de 60 à 62 ans et de 65 à 67 ans pour une pension sans décote, les femmes vont encore voir leur retraite amputée. Elles cumulent moins d'années salariées du fait d'une activité professionnelle souvent interrompue ou à temps partiel (elles représentent 85% des salariés à temps partiel). La plus grande part du travail domestique est toujours effectuée par les femmes : 24 h/semaine contre 13 en moyenne pour les hommes. Ce travail privé n'est jamais reconnu alors qu'il pèse sur leurs choix professionnels.

Les salaires féminins à temps complet sont de 24% inférieurs à ceux des hommes. 80% des salariés payés au dessous du SMIC sont des femmes ainsi que 54% des chômeurs et 57% des chômeurs sans droit.. La pleine participation des femmes au marché du travail constitue un facteur de croissance et surtout induit la création d'emplois qui répondent à des besoins sociaux. Favoriser l'emploi des femmes est un enjeu, y compris pour le financement des retraites.

Budget 2011 : l'école continue de «banquer»

Malgré la mobilisation, les rapports de l'Inspection Générale, le ministère maintient sa politique de suppression de postes. 8.967 de moins pour la rentrée dans les écoles et 16.000 dans l'éducation nationale. En mai dernier, dans un document adressé aux recteurs pour la préparation des 3 prochaines rentrées, le ministre proposait des «leviers» pour «récupérer» 48.000 postes sur trois ans. Ces hypothèses, en plus d'être cyniques, vont dégrader encore les conditions d'apprentissage des élèves et de travail des enseignants.

Augmentation du nombre d'élèves par classe : selon le ministre «l'augmentation de la taille des classes peut être globalement envisagée sans dégradation des résultats» ?!

La Maternelle dans le viseur : le ministère veut notamment supprimer ce qu'il reste de la scolarisation des élèves de moins de trois ans ! L'administration départementale a déjà pris une certaine avance : 4,95 % des 2 ans sont scolarisés contre 30% en 2002 !

Réduction du nombre de remplaçants : le ministre veut réduire et précariser les postes de remplaçants. Pour les besoins de remplacement, il veut faire appel à des vacataires «rendement 100%», principalement les étudiants en master! Le document est précis : ils seraient utilisés «à hauteur de 80% pour les absences de moins de deux jours, 50% de trois à cinq jours et 25 % entre 6 et 10 jours». Les remplacements sont considérés comme «variable d'ajustement», et deviennent «gisement d'emploi».

Les enseignants « hors la classe »

Rased : Le ministère propose la suppression des RASED qu'il lie aux 2 heures d'aide personnalisée : «... deux heures d'aide (...) représentent l'équivalent de 16.000 postes d'enseignants entièrement dédiés à aider les élèves qui en ont le plus besoin.

Intervenants extérieurs : Le ministère propose la suppression d'un millier de postes d'assistants étrangers (langues vivantes).

Conseillers pédagogiques et coordinateurs : «leur productivité doit être examinée».

Pour la Haute Garonne : Si on fait une simple péréquation, ce sont près de 180 postes qui pourraient être supprimés.

Il faudra dépasser le caractère individuel de la défense de tel poste ou de telle école pour organiser collectivement la sauvegarde des moyens pour l'école !

Dans la rue le 22 pour un tout autre budget

Traitements et indemnités



Autres indemnités	
Accueil des stagiaires	
• Accueil de 2 étudiants en stage d'observation ou pratique accompagnée ou fonction de référent	200 €
• Tutorat des enseignants stagiaires	929€/an
Activités péri-éducatives	
Instituteurs et PE	23.53 € / H
Soutien scolaire	
Instituteurs	24.20 € / H
PE	27.20 € / H
PE hors classe	29.92 € / H
Indemnités ZEP et CLIN	
Instituteurs et PE	1155.60 € / an

Bonifications indiciaires (points d'indice)	
Bonification indiciaire direction d'école	
Classe unique	3
2 à 4 classes	16
5 à 9 classes	30
10 classes et plus	40
Autres ...	
Instituteurs spécialisés, Cafipemf, Capsais	15
Instituteurs CPD-EPS, MFAIEN	41
Directeur adjoint SEGPA	50
Directeur EREA	120

Nouvelle Bonification Indiciaire <small>cumul des NBI plafonné à 50 pts</small>	
Instituteurs et PE spécialisés	27
Directeurs d'école <small>cumulable avec bonification ind.</small>	8
Coordonnateurs ZEP	30
Enseignants en classe relais	30
Enseignants exerçant en CLIN	30

Indemnités ZIL et BD	
moins de 10 km	15.20 € / jour
10 à 19 km	19.78 € / jour
20 à 29 km	24.37 € / jour
30 à 39 km	28.62 € / jour
40 à 49 km	33.99 € / jour
50 à 59 km	39.41 € / jour
60 à 80 km	45.11 € / jour
par tranche de 20 km en + :	6.73 €/jour

Prestations sociales	
PAJE (prestation d'accueil du jeune enfant Sous condition de ressource (revenus 2008))	
Situation 1 revenu parents isolés ou 2 revenus	
1 enfant	33731 44576
2 enfants	40477 51322
3 enfants	48573 59418
Par enfants en +	8096 8096
Le montant de la prime de naissance en cas d'adoption	889.72 € 1779.43 €
Allocation de base	177.95 €

Valeur du point d'indice fonction publique
4,63 € brut par mois

Travaux supplémentaires pour le compte des collectivités locales (€)	
Taux de l'heure d'étude surveillée	
Instituteurs	19.45
PE	21.85
PE hors classe	24.04
Taux de l'heure de surveillance (cantine)	
Instituteurs	10.37
PE	11.66
PE hors classe	12.82

Indemnités de fonction particulière
PE spécialisé, maître formateur (sauf CPAIEN), CPD EPS, SEGPA, Psychologue, Réseau, commissions : **834.12 €** - non cumulable avec une NBI.

Indemnités personnels spécialisés
Indemnités SEGPA, EREA, CNED, UPI, classes relais
1558.68 € / an paiement trimestriel

Indemnités direction
École maternelle et élémentaire et établi spécialisé
1295,62 € Indemnité majorée de 20 % quand l'école est située en ZEP : 1554,74€
Les instituteurs et PE nommés par intérim plus d'un mois touchent les indemnités de charge administrative majorées de 50 % soit 1943,43 € et 2332,12€ en ZEP. Une part variable est due : 1 à 4 classes 200 € (240 € en ZEP), 5 à 9 classes 400 € (480 € en ZEP), 10 classes et plus 600 € (720 € en ZEP).

Les promos : kesako ?



Avec la décision gouvernementale de gel des salaires des fonctionnaires pour les années à venir, les promotions deviennent le seul moyen de maintenir et d'augmenter notre pouvoir d'achat. Pour le SNUipp, le système d'avancement actuel est injuste et inégalitaire et entraîne des différences de salaires considérables (jusqu'à 159 149 € sur l'ensemble de la carrière) . Seuls 30% des professeurs des écoles promouvables avancent au rythme le plus rapide, «grand choix», les autres se contentant d'un rythme moins rapide, au «choix» ou à «l'ancienneté». Le SNUipp milite depuis toujours pour faire cesser ces injustices. Nous exigeons un rythme d'avancement unique pour tous au sein d'une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783 (échelon le plus élevé de la hors classe).

Avancement des P.E.						
Ech.	Indices	Grand choix (30%)		Choix (5/7)		Ancienneté
		Durée échelon	Barème dernier promu	Durée échelon	Barème dernier promu	
4	431	1 an				
5	453	2 ans	21	2 ans 1/2		
6	467	2 ans 1/2	26,5	3 ans	25,5	3 ans 1/2
7	495	2 ans 1/2	33,988	3 ans	33,5	3 ans 1/2
8	531	2 ans 1/2	54,812	3 ans	41	3 ans 1/2
9	567	2 ans 1/2	66,366	4 ans	50	4 ans 1/2
10	612	3 ans	79,906	4 ans	69,85	5 ans
11	658	3 ans	91,334	4 ans 1/2	80,428	5 ans 1/2

Avancement des instituteurs						
Ech.	Indices	Choix (30%)		Mi Choix (5/7)		Ancienneté
		Durée échelon	Barème dernier promu	Durée échelon	Barème dernier promu	
9	441	2 ans 1/2	45,462	3 ans 1/2	46,422	4 ans 1/2
10	469	2 ans 1/2	53,962	4 ans	53,95	4 ans 1/2
11	515	3 ans	64,534	4 ans	66,5	4 ans 1/2

Les promotions, comment ça marche ?
La promotion est le passage à l'échelon supérieur. Pour être promuable, il faut avoir au minimum une ancienneté suffisante dans l'échelon pour gravir le suivant. Seule une partie sera promue à chaque échelon : les 30% les mieux classés passeront au grand choix, les 5/7èmes autres au choix, le reste des collègues passera à l'ancienneté. Les promouvables non promus devront attendre pour un autre rythme forcément moins rapide.

Barème dans le 31
2 x Ancienneté + Note + Correctif éventuel
L'ancienneté (AGS) est arrêtée au 31 décembre pour les instit ; au 31 aout pour les PE.

Vous trouverez la fiche de suivi des promotions sur le site : <http://31.snuipp.fr/spip.php?article616>

Démarche	Remarques	Barèmes - conseils
Avancement CAFIPEMF	CAPD en janvier/ février Ouverture registres en Juin.	Barème : (2 X AGS) + Note Il faut justifier de 5 années de service effectif d'enseignement à temps complet au 31/12 de l'année au titre de laquelle est organisé l'examen
CAPA-SH	Circulaire et demande en décembre, janvier, CAPD en Mars	Barème : AG + Note + Ancienneté ASH AG : 0,5 point/an, Note + correctif Ancienneté ASH : 2 points/an avant spécialisation, 1 point/an après CAPASH
Changement de département	permutations informatisées: novembre - résultats mars ineat exeat : juin	Une note de service annuelle publiée au B.O fixe les modalités de participation aux permutations nationales.
Congé formation	Circulaire nov demande en décembre CAPD en juin	Les candidats doivent être en activité et justifier de 3 années de services effectifs. A notre demande, l'antériorité des candidatures est prise en compte.
Directeur d'école : liste d'aptitude	Circulaire fin octobre demande novembre-décembre - CAPD en mars	Justifier de 2 ans de services effectifs. Les candidatures sont soumises à une commission départementale d'entretien. Entretien valable pendant les 3 mouvements suivants.
Disponibilité	Circulaire en décembre demande mars au plus tard	La disponibilité est accordée pour une année scolaire par l'IA.
Formation continue (stages)	Plan départemental de formation : début septembre	Barème : (AGS : 2) - (nbre de jours déjà effectués X 3) <i>Pour le SNUipp, la formation continue est un droit statutaire. Elle doit relever du volontariat, sur le temps de service</i>
Temps partiel	Circulaire décembre- janvier Demandes fin mars	Le temps partiel est accordé par année scolaire. Demande formulée avant le 31 mars, sauf pour les temps partiels de droit consécutifs à congé maternité ou adoption
Mouvement	circulaire en février, participation en mars, CAPD : juin	Les mutations sont prononcées annuellement par l'IA, après avis de la CAPD. L'administration par la multiplication des postes à profil crée une mobilité de plus en plus subie et non choisie.
Psychologue scolaire	Circulaire décembre Dossier décembre/janvier CAPD : avril	Barème : AG + Note + Ancienneté ASH AG : 0,5 point/an, Ancienneté ASH : 0,5 point/an Conditions : licence de psychologie, 3 années de service d'enseignement 55 ans pour les PE

Principaux actes administratifs de l'année

Classés par ordre alphabétique, voici les **principaux actes administratifs** de l'année scolaire. Ils renvoient à **des textes officiels**. Le calendrier est fourni à titre indicatif. En effet, d'une année sur l'autre, les délais peuvent varier. Il faut donc être attentif aux circulaires envoyées dans les écoles ou sur la boîte lprof par l'Inspection Académique. Pour chaque démarche administrative, **envoyez un double aux délégués du personnel du SNUipp**. Ils pourront ainsi être plus efficaces lors des CAPD, en contrôlant les documents fournis par l'administration et en œuvrant dans la transparence pour le respect des droits de chacun.

